

Délibération n° 2018-03-57

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

Actualisation de
certaines grilles
tarifaires de l'Agglo
Pays d'Issoire :
Aide à domicile

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation

19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 98

Pour : 97

Contre : 1

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoit	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETELH Sandra à BRONNER Uirick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU l'avis de la commission maintien à domicile en date du 24 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que le service de maintien à domicile de l'Agglo Pays d'Issoire (API) dispose d'un service d'aide à domicile qui propose un ensemble de prestations dans le cadre d'un accompagnement personnalisé (entretien du logement – aide à la confection et prise de repas - aide aux courses – accompagnement dans les démarches administratives) ;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, ce service a réalisé 2 882 399,15 € de dépenses et 2 431 165,60 € de recettes, soit un déficit de fonctionnement de **451 233,55 €** ;

CONSIDÉRANT que ce chiffre est à relativiser car une refacturation inter-budgétaire reste à établir de l'ordre de 92 637,22 € (**remboursement des charges du personnel administratif partagé**) et le versement de la subvention d'équilibre de 131 738,92 € du budget général reste également à faire ;

CONSIDÉRANT que le déficit 2017 est malgré tout de l'ordre de **226 857,41 €** ;

CONSIDÉRANT qu'une tarification des heures sans prise en charge était appliquée différemment sur le territoire :

Détail des heures APA et des heures sans prise en charge en 2017

Activités 2017 API en heures	ISSOIRE	BRASSAC	CHAMPEIX	ARDES	TOTAL
Heures APA	24 782,8	17 357,86	13 512,65	7 602,52	63 255,83
Nombre de bénéficiaires	144	141	69	35	
Heures Sans Prise en Charge	18 270,16	6 147,46	2 480,33	735,46	27 633,00
Nombre de bénéficiaires	203	117	51	7	

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental, qui autorise et valide le fonctionnement du service maintien à domicile, retient une tarification horaire de 22,70 €/heure de nos prestations au regard du compte de résultat 2017, et qu'il s'agit d'un tarif élevé sur le marché du service à domicile qui s'explique, en partie, par une année de fusion complexe des anciens services, par une démarche peu prospective en 2017 et un manque de communication sur nos prestations ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une tarification unique permettra de rendre le service plus attractif, de rendre plus lisible notre offre, de développer le service et ainsi de faire baisser notre coût de revient ;

CONSIDÉRANT que la commission maintien à domicile du 24 avril 2018 souhaite faire bénéficier les usagers du territoire d'un tarif social des heures sans prise en charge à 19 €/heure, et que l'ensemble de ces prestations ouvrent droit à une déduction / réduction d'impôt à hauteur de 50 % pour les bénéficiaires ;

CONSIDÉRANT que les usagers de l'ex-Sivos qui bénéficiaient d'une tarification sociale en fonction des revenus avec un tarif à 14 € et 16 € se verront appliquer une augmentation progressive sur trois ans :

- de 14 € à : 16 € au 1^{er} août 2018, 18 € au 1^{er} août 2019, pour arriver à un tarif homogène en 2020 ;
- de 16 € à : 17 € au 1^{er} août 2018, 18 € au 1^{er} août 2019, pour arriver à un tarif homogène en 2020 ;

CONSIDÉRANT que la contribution de la collectivité, au regard du nombre d'heures réalisées en 2017, pour cette nouvelle tarification est estimée à : 102 243 € (22,70-19*27 633 = 102 243 €) pour 27 633 heures réalisés en 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'un travail sera fait pour lutter contre le non-recours aux droits APA dont peuvent bénéficier nos usagers et qui était un effet pervers du tarif social appliqué sur le SIVOS, et qu'ainsi, toute personne présentant un degré de dépendance GIR 1 à 4 et désirant bénéficier du tarif sans prise en charge devra attester d'un dépôt de dossier pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

CONSIDÉRANT que cette tarification a été validée à l'unanimité par la commission le 24 avril et par le Bureau d'API le 14 mai, et qu'elle sera mise en place le 1^{er} août 2018 ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à la majorité des voix et 1 voix contre (Mme PAILLONCY) :

- pour les usagers de l'ex-Sivos qui bénéficiaient d'une tarification sociale en fonction des revenus avec un tarif à 14 € et 16 €, d'appliquer une augmentation progressive sur trois ans :
 - o de 14 € à : 16 € au 1^{er} août 2018, 18 € au 1^{er} août 2019, pour arriver à un tarif homogène de 19 € en 2020 ;
 - o de 16 € à : 17 € au 1^{er} août 2018, 18 € au 1^{er} août 2019, pour arriver à un tarif homogène de 19 € en 2020 ;
- pour les usagers du reste du territoire, de fixer un tarif social des heures sans prise en charge à 19 € de l'heure à compter du 1^{er} août 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 13/07/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/07/2018

Envoyé en préfecture le 13/07/2018

Reçu en préfecture le 13/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL_2018_03_57-DE